



La stratégie de propriété intellectuelle

> Au cœur du développement de la jeune entreprise de technologie innovante

Focus sur des pratiques internationales

Toute innovation s'envisage désormais au niveau mondial. La jeune entreprise de technologie innovante doit intégrer la dimension internationale dans sa stratégie de P.I. Les membres du groupe de travail vous recommandent d'être accompagnés d'experts dans cette démarche. Voici un tour d'horizon des zones les plus actives en matière de P.I. :

EUROPE

Les marques et modèles communautaires confèrent une protection directe sur les pays de l'UE, mais il n'existe pas encore de brevet communautaire. L'OEB délivre des brevets européens reconnus mais qui doivent ensuite être éclatés en brevets nationaux. Les coûts de traduction sont encore élevés et donc à prendre en compte. Le traitement des litiges reste hétérogène du fait de l'absence de système judiciaire commun et les risques encourus en cas de contrefaçon sont encore faibles.

JAPON

3^{ème} déposant mondial de brevets, le Japon place la propriété industrielle au cœur de son développement. Bien que les examens soient longs, une multiplicité de titres est délivrée et la qualité des brevets est en amélioration. Les conseils sont expérimentés. Le système judiciaire est reconnu et moins coûteux qu'aux USA.

USA

La propriété intellectuelle est une arme stratégique, souvent intégrée dès le projet de recherche. Contrairement à l'Europe où la propriété va au premier qui dépose, la législation américaine accorde la propriété au premier qui invente ("first to invent"). D'où l'importance d'une traçabilité rigoureuse des processus d'invention. Les Conseils et avocats sont de très bon niveau. Le droit étant complexe, les procédures contentieuses sont longues et onéreuses. En contrepartie, les réparations peuvent être importantes.

INDE

L'Inde est un exemple de pays émergent qui organise son système de propriété industrielle pour structurer son économie et exporter. Les brevets délivrés sont reconnus dans certains secteurs. Le système judiciaire est inspiré du modèle anglo-saxon mais n'a pas encore atteint son niveau de rigueur. Les Conseils et experts sont en cours de professionnalisation (formation aux USA et en Angleterre).

CHINE

Le système de brevet est inspiré de celui de l'OEB. Les dépôts de brevets (et les certificats d'utilité) sont en forte croissance. La Chine soutient une politique de propriété industrielle active et de plus en plus rigoureuse afin de développer son industrie domestique dans des secteurs clés. La procédure judiciaire est en cours de révision pour améliorer les contrôles au niveau régional. Les experts sont souvent formés aux USA.

Sources d'informations internationales

- **Office européen des brevets (OEB)**, www.epo.org
- **OHMI**, agence de l'U.E. pour l'enregistrement des marques, dessins et modèles dans les 27 pays, oami.europa.eu
- **USPTO**, Office américain des brevets et marques : www.uspto.gov
- **OMPI**, Organisation mondiale de la P.I., répertoires des offices mondiaux et traité régissant une étape vers l'extension internationale du brevet (PCT «patent cooperation treaty») www.wipo.int.

Des experts en P.I. sont attachés aux ambassades de France en Chine, Emirats et Maroc...